

UNE INSULTE FAITE AUX ASSOCIATIONS !

6 décembre 2024

Il y a quelques jours, à la Cour d'Appel de Paris, est tombée la nouvelle de la victoire des associations sur une entreprise, le CMMP, responsable de la pollution à l'amiante de tout un quartier central d'Aulnay, ce qui a entraîné la dégradation de la santé des riverains, dont plusieurs sont décédés des suites de cette pollution.

De 1995 à 2015, les associations (collectif des riverains, Ban Abestos France, Addeva 93, Aulnay Environnement) ont mené une lutte incessante, dans laquelle Aulnay Environnement a joué un rôle fédérateur. Cette lutte a conduit la municipalité de Gérard Gaudron, d'abord peu sensible au problème, à déménager l'école du Bourg proche de l'usine. C'est ensuite l'équipe de Gérard Ségura qui a assuré la démolition de l'usine et la dépollution du site, avec évidemment tout un environnement de procédures techniques très coûteuses.

Dans un communiqué du 29 novembre, proprement scandaleux, la municipalité dirigée par Bruno Beschizza s'attribue tout le mérite de la décision qui condamne la société CMMP à verser à la commune la somme de 13 millions d'Euros, en oubliant le dédommagement aux associations, en reconnaissance de leur rôle essentiel.

Il faut rappeler encore l'arrêt de la Cour d'appel : « *l'investissement bénévole des associations en cause dans la problématique de la dépollution du site de la société CMMP au regard de l'amiante, de la sécurité et de la santé des riverains et des enfants scolarisés est avéré dans ce dossier. Il a permis d'ouvrir la question de la dépollution du site et de sa remise en état dans le cadre d'un débat citoyen et pas seulement économique.* »

LE COMMUNIQUÉ DU MAIRE, PARACHUTÉ À AULNAY BIEN APRÈS LA DISPARITION DU SITE, EN FAISANT SILENCE SUR LE RÔLE EXEMPLAIRE DES ASSOCIATIONS, CONSTITUE UNE INSULTE FAITE À TOUS LES MOUVEMENTS CITOYENS.